

L'agenda des états généraux de la bioéthique se précise

Loup Besmond de Senneville , le 05/10/2017 à 6h00

Le président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) rencontre cet après-midi la ministre de la santé, Agnès Buzyn. Une occasion d'aborder la question de la révision des lois de bioéthique.

Depuis la rentrée, Jean-François Delfraissy multiplie les rendez-vous. Il sera reçu cet après-midi par la ministre de la santé, Agnès Buzyn. Car le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), qu'il dirige, doit organiser dans les prochains mois les états généraux de la bioéthique, destinés à prendre le pouls de la société sur des thématiques très sensibles, comme la procréation médicalement assistée (PMA). Il s'agit d'aboutir à une nouvelle mouture des lois de bioéthique dont la dernière version date de 2011, et qui doivent être révisées tous les sept ans. Le 13 septembre, le président du CCNE a dévoilé les grandes étapes de ce processus devant les membres de la Fédération française d'étude de la reproduction : états généraux début 2018, projet de loi « à l'automne » et adoption des nouveaux textes législatifs début 2019.

Dès janvier, de grands débats publics seront organisés par les espaces éthiques régionaux pour consulter le grand public sur les questions bioéthiques. Fin juin, un « panel citoyen » pourrait aussi être constitué pour travailler sur ces thématiques. Parallèlement, le président du CCNE veut consulter juristes, associations, scientifiques et religieux. Il a par exemple reçu récemment Mgr Pierre d'Ornellas, chargé des questions bioéthiques pour les évêques français, et réunira en novembre les comités d'éthique d'institutions comme l'Inserm, le CNRS et l'Académie de médecine.

Sur ce thème, le CCNE travaillera en étroite collaboration avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, composé de députés et de sénateurs. C'est le député REM Jean-François Eliaou (Hérault), médecin de profession, qui sera notamment chargé de suivre ces questions.

Sur quels aspects la révision portera-t-elle ? À ce stade, la question est loin d'être tranchée. Seule certitude : l'exécutif soumettra aux parlementaires son projet d'élargissement de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Mais certains craignent que le débat ne se limite à ce sujet, et plaident pour un plus vaste réexamen. « *Il est souhaitable que nous ouvrons des sujets comme le consentement des malades, l'éthique du soin, la fin de vie ou le traitement des maladies neurodégénératives* », explique un membre de l'un des espaces éthiques régionaux. Des sujets plus techniques, qui n'avaient pas été discutés en 2011, pourraient aussi être abordés : l'impact du big data dans le domaine médical, la modification génétique par la technique Crispr-Cas9 ou encore l'intelligence artificielle.

Loup Besmond de Senneville